

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 4/2019

Examen limité aux comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Madame **Fanny Falconnet**
- Madame **Cynthia Fivaz** et
- Madame **Nadine Frossard Goy**, présidente

a été mandatée par la Commission de gestion pour étudier les comptes 2018 selon le préavis municipal n° 4/2019.

Préambule

La Commission des finances a été sollicitée par la Commission de gestion pour se prononcer sur les comptes 2018. Le présent rapport ne concerne donc que les comptes, la Commission de gestion étant compétente pour se prononcer sur les autres aspects du préavis n° 4/2019.

La Commission a rencontré la Municipalité dans son ensemble ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 29 avril 2019. Les aspects importants des comptes nous ont été présentés par les Municipaux et en particulier par le municipal des finances, Olivier Berthoud, et par la boursière, qui ont répondu à toutes nos interrogations. La Commission tient à les remercier vivement pour leur disponibilité et la transparence avec laquelle les éléments leur ont été présentés.

Commentaires généraux

Il ressort des comptes que les impôts sur le revenu des personnes physiques ont augmenté nettement plus que ce qui figurait au budget. C'est important, car cela ne dépend pas de la conjoncture. Quant à l'impôt sur le revenu des personnes morales, ce revenu a carrément explosé, grâce notamment à la société Bobst qui fait à nouveau du bénéfice, mais aussi à d'autres entreprises de la zone industrielle.

Les autres impôts, soit les droits de mutation, l'impôt sur les successions et l'impôt sur les gains immobiliers, ont également subi une hausse très importante.

En résumé, le municipal des finances qualifie l'année 2018 d'année exceptionnelle.

Le corollaire de cette belle année est l'augmentation de notre part à la péréquation, mais également l'obtention de dividendes intéressants, qui nous ont permis de rembourser des emprunts, ce qui est toujours positif.

Les amortissements qui ont été choisis l'ont été parce qu'ils ont un impact sur le prochain budget, mais aussi parce qu'ils n'ont pas de conséquence sur le prix de l'eau. Pour ces derniers, si l'on amortit trop vite les emprunts liés à l'eau, cela modifie le prix de l'eau, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

D'autres bonnes surprises viennent d'un remboursement inespéré du SIVA, qui a bouclé ses comptes et nous a remboursé un joli montant de quelque 38'000 francs. Un remboursement de l'Ajercio a, lui aussi, dépassé le montant inscrit au budget et constitue une bonne nouvelle.

S'agissant de la tendance constatée en début d'année, le début 2019 est positif. Notre commune dispose de liquidités qui permettent de financer le dépassement de budget du bâtiment polyvalent, ainsi que notre part dans la rénovation de l'église catholique de Bussigny.

Enfin, même avec un emprunt d'un million, notre emprunt net a baissé, ce qui est une excellente nouvelle et de très bon augure.

Le rapport de révision établi par la fiduciaire et reçu par la Commission le lundi 13 mai 2019 vient confirmer que les comptes ne présentent pas d'anomalie par rapport à la loi. Dès lors, la Commission en prend acte avec satisfaction et estime qu'il n'y a aucun obstacle à ce que la décharge soit donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2018.

Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission constate que les comptes 2018 sont effectivement excellents et qu'ils sont nettement plus favorables que ce que prévoyait le budget. Elle relève la clarté des documents présentés et des explications données. Elle remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme à la Commission de gestion que les points 1) et 2) du préavis n° 4/2019 peuvent être acceptés tels que présentés par la Municipalité et que la décharge peut être donnée à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2018.

Vufflens-la-Ville, le 20 mai 2019

Nicolas Pittet



Quentin Riva



Fanny Falconnet



Cynthia Fivaz



Nadine Frossard Goy

